



## Communiqué de presse

Paris, le 3 novembre 2021

### **Décisions de politique monétaire Conseil de surveillance du 29 octobre 2021**

**Le Conseil de Surveillance de l'IEOM, qui s'est réuni le 29 octobre, a décidé de maintenir sa politique monétaire accommodante pour favoriser la reprise de la zone franc Pacifique, notamment en réponse à la récente recrudescence de la pandémie et à ses conséquences sur les économies des territoires.**

Ainsi, le Conseil a décidé de mettre en place une nouvelle ligne de refinancement d'une maturité de 36 mois (LR36005), d'un montant de 25 milliards de XPF, à un taux de 0% et une date de règlement au 19 novembre 2021.

Par ailleurs, les taux de décote appliqués aux créances sur les entreprises, cédées par les établissements de crédit pour garantir leurs opérations auprès de l'IEOM, ont été simplifiés. La durée résiduelle des créances ne sera plus prise en compte, ce qui aura pour conséquence un accroissement du potentiel de refinancement.

Enfin, le Conseil a décidé de fixer les taux d'affectation du montant valorisé des créances cédées par les établissements de crédit au dispositif de garantie de l'IEOM comme suit :

- 10 % pour le panier du dispositif de liquidité d'urgence (DLU), contre 20 % auparavant.
- 90 % pour le panier unique de garanties (destiné à couvrir l'ensemble des opérations de politique monétaire à l'exception du réescompte et du DLU), contre 80 % auparavant.

Ces mesures sont destinées à permettre aux banques de financer les agents économiques des territoires à un coût raisonné, à assurer la stabilité financière de la zone et à accompagner les dispositifs de soutien à l'économie mis en œuvre par l'État et les collectivités d'outre-mer du Pacifique.

---

L'Institut d'émission d'outre-mer est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP). Établissement public national, il veille au bon fonctionnement du système bancaire en liaison avec les organismes nationaux concernés et conduit la politique monétaire. L'IEOM apporte aussi ses services à la communauté bancaire, aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

**Les publications de l'IEOM sont téléchargeables gratuitement sur le site [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)**

Contact presse : Soraya DAHDOUNH - tél : 01 42 97 06 50, [communication@iedom-ieom.fr](mailto:communication@iedom-ieom.fr)